

Jour de séance 17

le mercredi 27 mars 2013

10 h

Prière.

M. Bernard LeBlanc offre ses condoléances à la famille endeuillée de Wendell Meldrum, député libéral du comté de Westmorland de 1965 à 1974.

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir des niveaux acceptables de service et de main-d'oeuvre dans le district de Miramichi d'Énergie NB. (Pétition 5.)

L'hon. M. Lifford dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick 2012*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Higgs :

27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. P. Robichaud :

28, *Loi concernant les fonctionnaires de l'Assemblée législative* ;
29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*;

par M. Fraser :

30, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;
31, *Loi sur le droit à une pension* ;
32, *Loi sur les nominations par concours* ;

par M. Arseneault :

33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Albert donne avis de motion 27 portant que, le jeudi 4 avril 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a de nombreuses industries saisonnières ;

attendu que le climat de notre province détermine l'horaire de travail dans l'agriculture, la foresterie, les pêches, la construction de routes et le tourisme ;

attendu que les travailleurs de ces industries sont devenus des employés qualifiés et appréciés par leurs employeurs ;

attendu que les réformes peuvent forcer ces employés qualifiés de trouver de l'emploi à l'année dans un autre métier que le leur, ne les rendant pas disponibles pour de l'emploi saisonnier, ce qui sera dévastateur pour les industries saisonnières ;

attendu que des nouvelles réformes de l'assurance-emploi imposées par le gouvernement fédéral ont fait en sorte qu'il est encore plus difficile pour les travailleurs saisonniers de réclamer de l'assurance-emploi hors saison ;

attendu que le gouvernement provincial a commandé un rapport révélant que les réformes de l'assurance-emploi coûteraient au Nouveau-Brunswick des centaines de millions de dollars au titre de pertes d'emploi, du PIB, du revenu personnel et des recettes du gouvernement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement provincial à dénoncer les réformes de l'assurance-emploi du gouvernement fédéral et demande au gouvernement fédéral d'annuler ses réformes de l'assurance-emploi.

M. D. Landry donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 4 avril 2013, appuyé par M. Melanson, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement fédéral a remplacé les conseils arbitraux du système de l'assurance-emploi par le Tribunal de la sécurité sociale ;

attendu que les réclamants de l'assurance-emploi qui veulent faire appel des décisions de l'assurance-emploi doivent faire appel à ce tribunal ;

attendu qu'il y avait 300 membres des conseils arbitraux à travers le pays, dont 15 étaient au Nouveau-Brunswick et étaient des personnes locales connaissant le travail et les entreprises de l'endroit ;

attendu qu'il y a seulement 74 membres du Tribunal de la sécurité sociale, qui ne sont pas nécessairement au Nouveau-Brunswick et dont seulement la moitié vont s'occuper des appels de l'assurance-emploi ;

attendu que ces changements vont considérablement défavoriser les travailleurs et limiter leurs possibilités de faire appel ;

attendu que la paperasserie et les formalités demandées par le Tribunal de la sécurité sociale vont rendre pénible pour les travailleurs de faire appel;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral de rétablir les conseils arbitraux de l'assurance-emploi.

M. Arseneault donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 4 avril 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance, relativement au rapport présenté par le Secrétariat du renouveau du système de santé au ministère de la Santé.

M. Arseneault donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 4 avril 2012, appuyé par M. Fraser, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des 700 postes supprimés par Réseau de santé Vitalité et Horizon Health Network.

Les motions 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20 et 23, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

Sur la motion de l'hon. P. Robichaud, appuyé par M. Fraser, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 12 avril 2013, s'ajourne d'office au mardi 23 avril 2013

et que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 10 mai 2013, s'ajourne d'office au mardi 21 mai 2013.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mardi 2 avril 2013, la deuxième lecture des projets de loi 27, 28 et 29 sera appelée.

La séance est levée à 12 h 5.